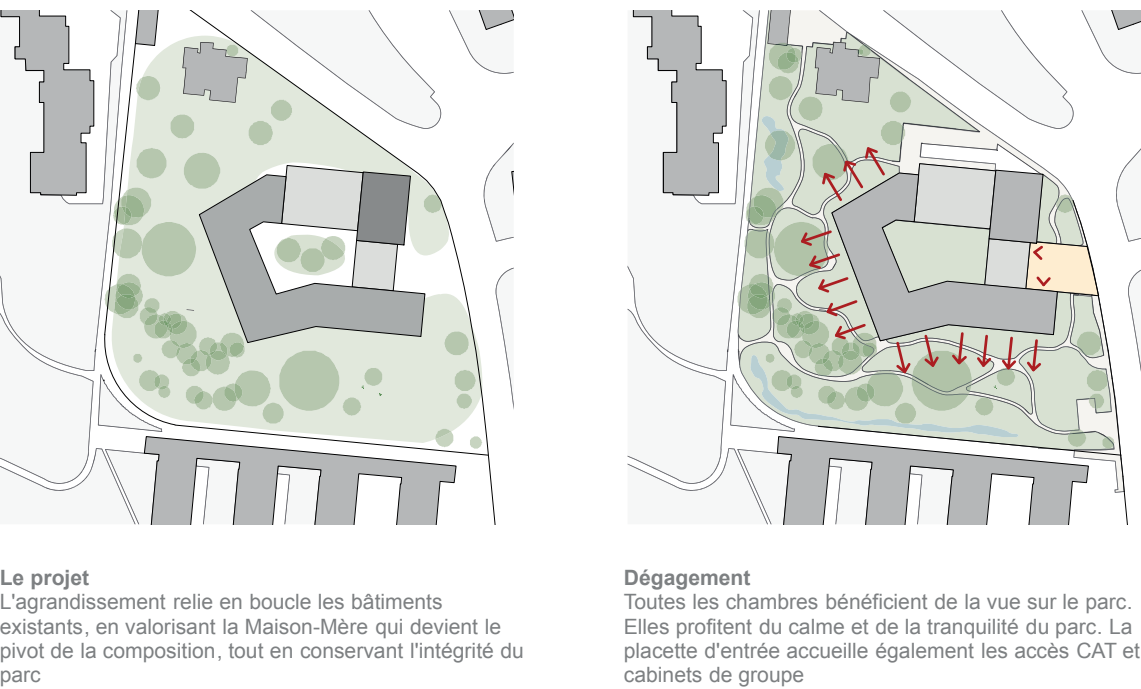




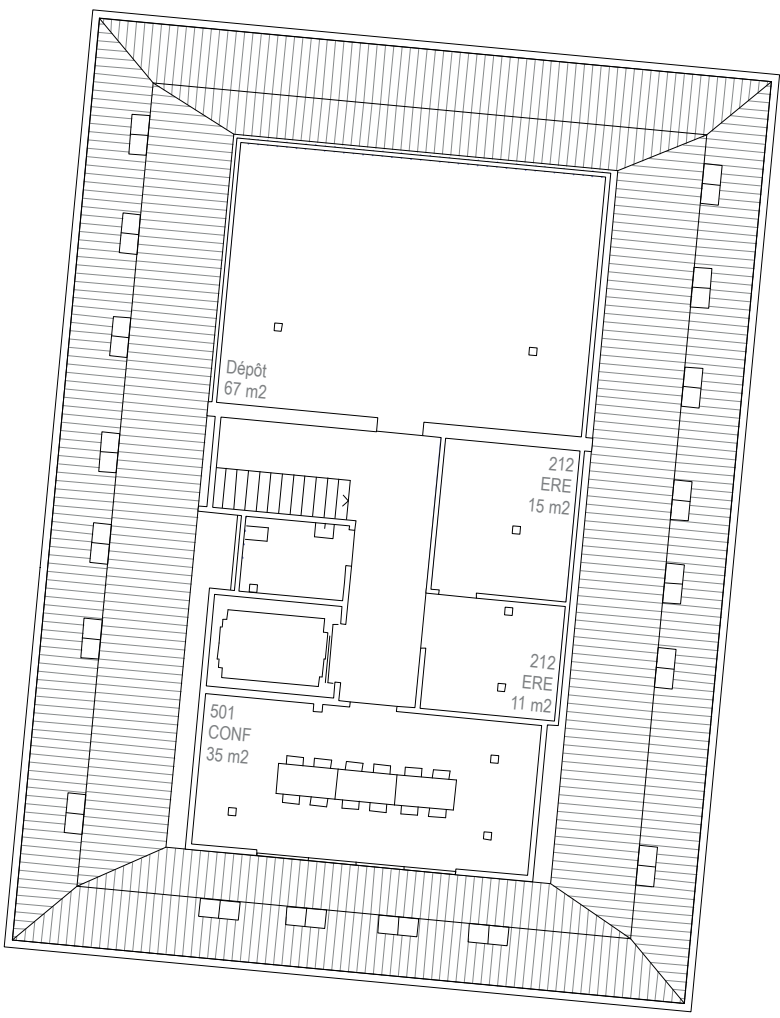
SITUATION ACTUELLE
Située en bordure du chemin de Boissonnet, la parcelle de la Fondation-Louis Boissonnet constitue l'un des derniers parcs arborés du quartier, dont le plateau surplombe le vallon du cours du Flon situé en contrebas. En s'implantant en bordure de la parcelle, la Maison-Mère préservait un maximum de parc arboré au sud et à l'ouest. Les agrandissements successifs et leur accollement au bâtiment de la Maison-Mère l'ont dévalorisés. L'emplacement du bâtiment locatif à l'extrémité nord-ouest de la parcelle a permis de préserver l'unité du parc arboré. La dernière étape d'agrandissement située en bordure de parcelle à l'est coupe la perception et l'ouverture du parc depuis le chemin de Boissonnet. Le maintien de 80 à 100 lits pendant les différentes phases du chantier d'agrandissement pose la question du maintien et du devenir des bâtiments existants, avant et après les travaux. L'agrandissement devra veiller à ne pas couper l'unité du parc, en favoriser une meilleure perception et accessibilité depuis le chemin de Boissonnet, tout en redonnant de l'unité et de la cohérence à l'ensemble des bâtiments, existants et à construire.



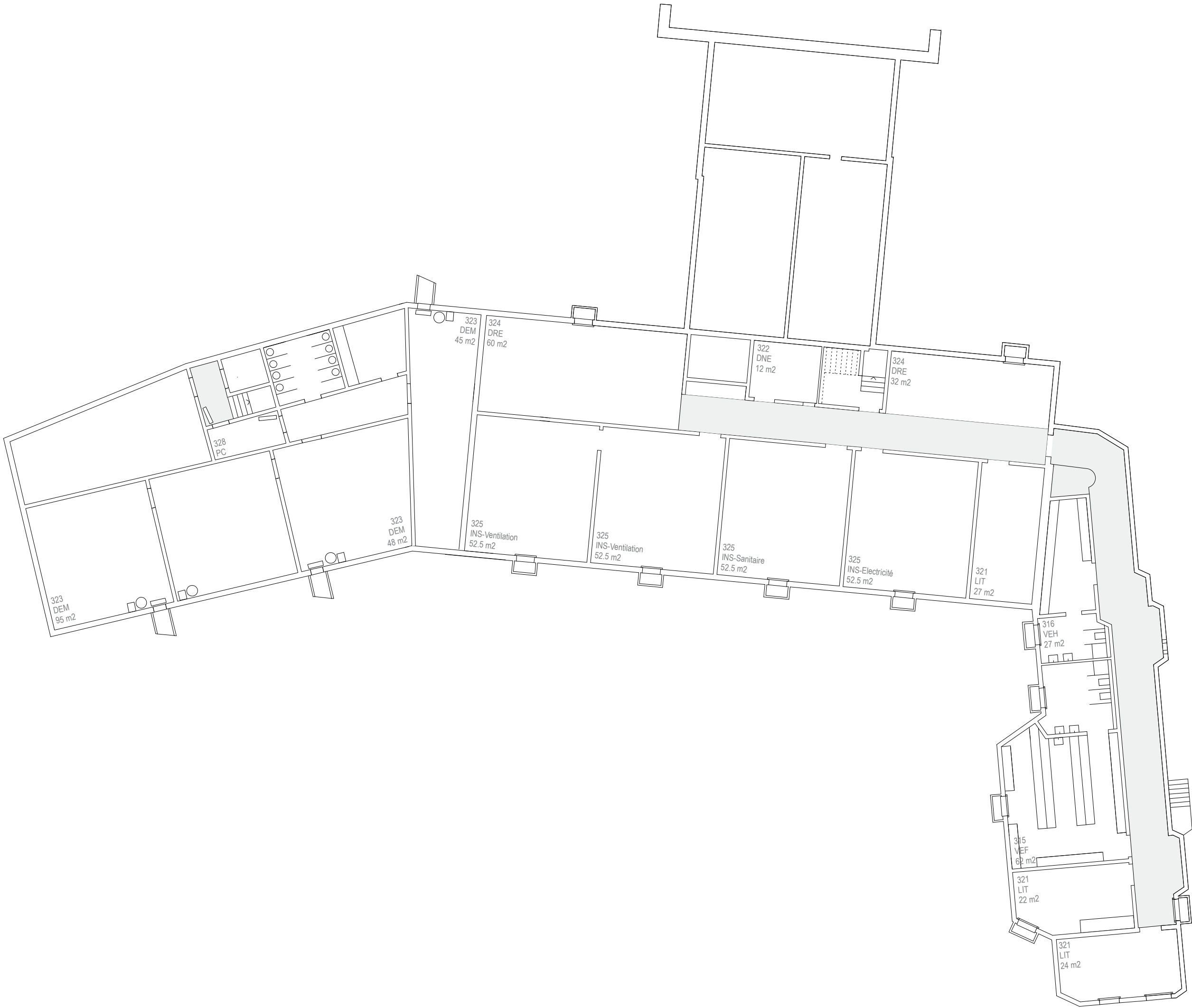
IMPLANTATION
Le projet propose à terme de dégager le volume de la Maison-Mère qui devient le pivot et l'élément identitaire de la Fondation, par démolition successive des bâtiments du secteur Amandier. Seul le bâtiment principal du secteur Tilleul est maintenu et transformé, puis surélevé d'un étage par une construction légère en bois. La démolition en surface de la dernière étape d'agrandissement du secteur Tilleul permettra une meilleure ouverture et accessibilité du parc depuis le chemin de Boissonnet.
La nouvelle construction en forme de ligne brisée qui accueille les chambres des résidents fonctionne comme un élément de raccord qui permet de redonner une nouvelle cohérence à l'ensemble construit. Son implantation qui suit le cordon arboré existant permet de remettre en valeur l'ensemble du parc le long duquel se déploient à présent toutes les chambres, qui bénéficient d'un dégagement optimal à la lumière et à la tranquillité du parc. Le bâtiment locatif situé au nord-est participe également de cette nouvelle identité du parc. La figure formée par ce nouvel ensemble s'articule autour d'une cour protégée permettant la déambulation sécurisée, tout en offrant des terrasses différenciées pour le personnel ou les résidents.



ARCHITECTURE ET PROGRAMME
L'accueil central existant est maintenu. Il permet de distribuer tant le restaurant situé au rez-de-chaussée de la Maison-Mère que le séjour commun/caféteria et le secteur des chambres. La place d'accueil réaménagée accueille également l'entrée séparée des cabinets de groupe et du CAT. Des parcours en boucle distribuent les autres activités communes du programme, qui sont orientées autour d'un jardin calme et privatif, telles les salles polyvalentes, la buanderie, le local de pause du personnel.
Les chambres, disposées par groupe de 7 unités chacune, sont distribuées par des circulations larges et profitent d'un bon éclairage naturel. De nombreux dégagements situés aux articulations permettent le repos et les rencontres.



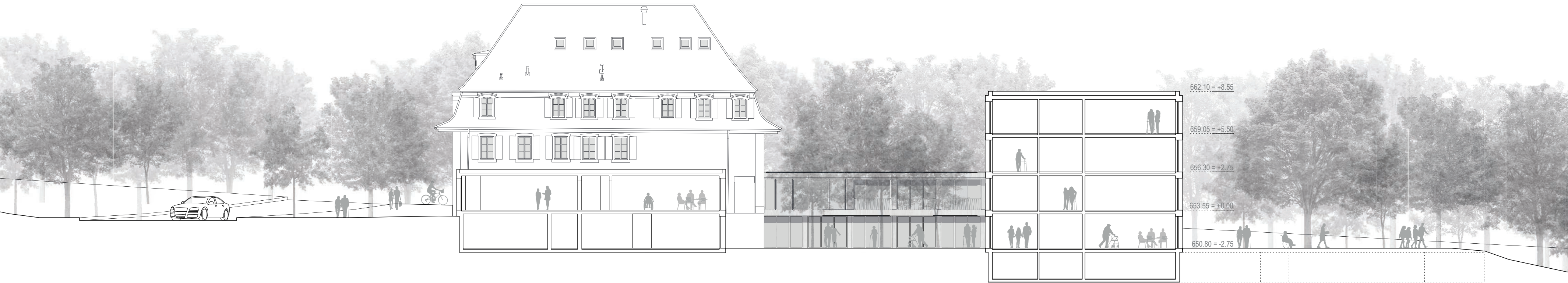
Plan étage 3 1/200



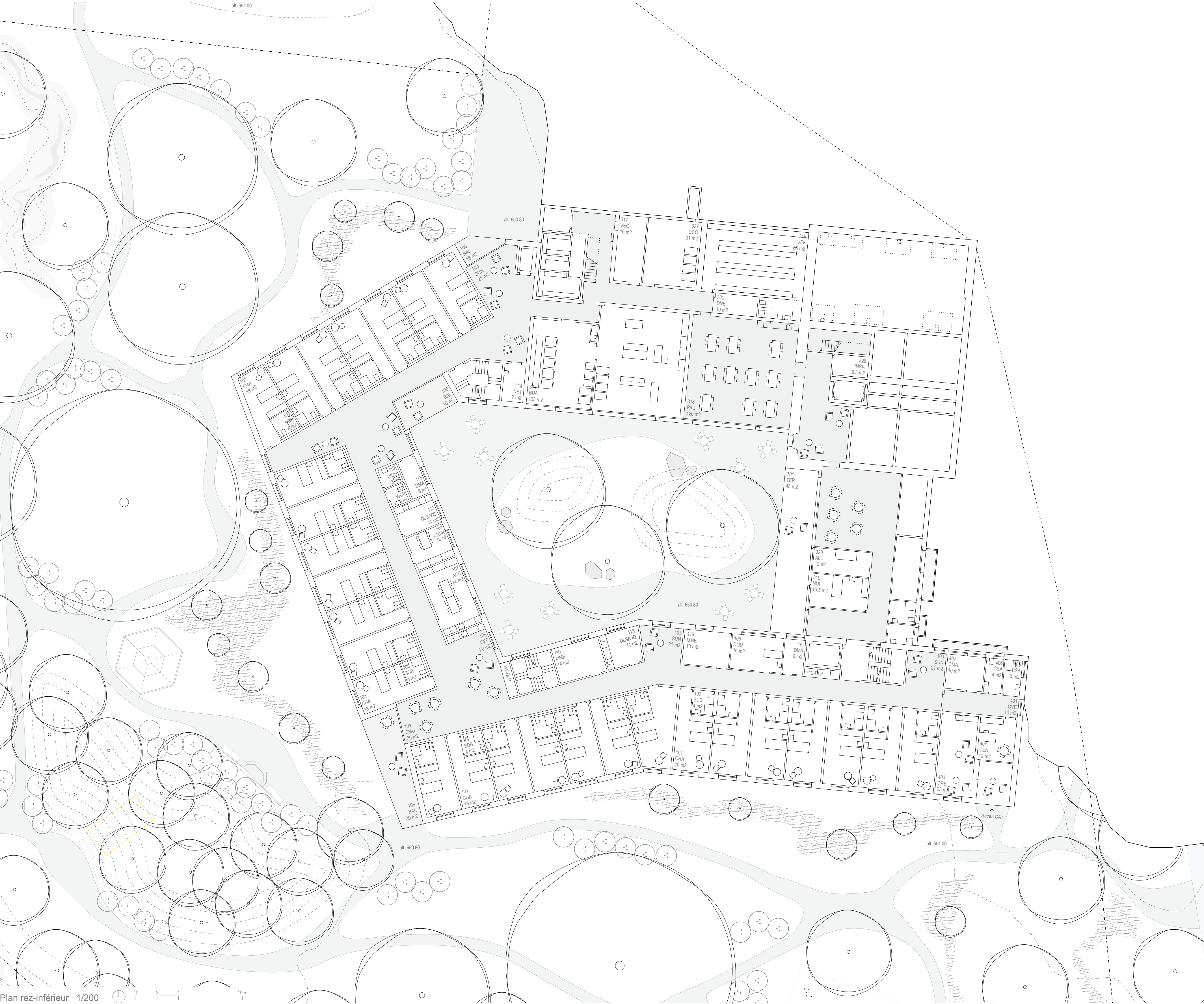
Plan sous-sol 1/200



Coupe A-A 1/200



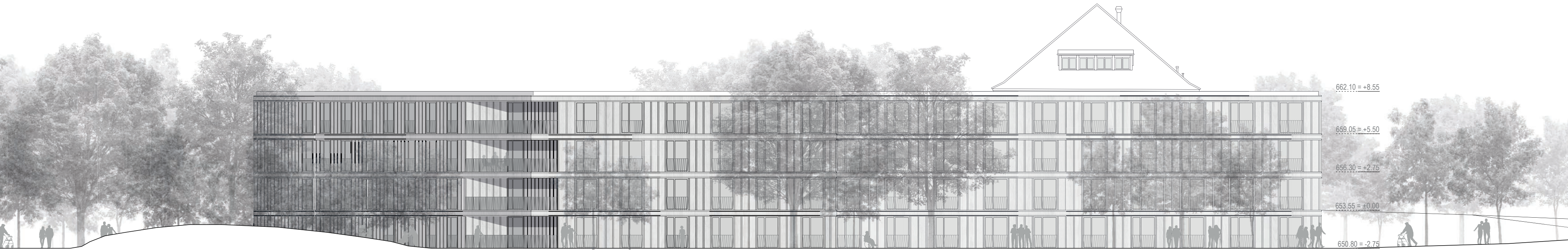
Coupe B-B 1/200



Plan rez-inférieur 1/200



Façade nord 1/200



Façade sud 1/200



Plan étage 1 1/200

CONCEPT PAYSAGER

INVITER LE QUARTIER

Les aménagements intérieurs entourant le nouveau bâtiment se redéfinissent dans leur **contexte local**, proposant aux résidents comme aux riverains un **véritable parc paysager**, dédié à la **promenade** et à la **flânerie**.

Les **connexions avec les cheminements existants** sont renforcées en périphérie du domaine, en particulier les axes de promenade menant au **vallon boisé du Flon**. Les aménagements extérieurs s'inscrivent ainsi en **continuité de la forêt de Sauvabelin**, formant un « **seuil** » d'entrée invitant les promeneurs depuis les chemins de Boissonnet et de la Fourmi.

Cette **ouverture du parc Boissonnet** promet en outre une valorisation des **échanges et rencontres intergénérationnelles**, en instaurant un **dialogue plus ouvert avec le quartier** et les habitations environnantes.

FLÂNER DANS LE PARC

Le parc Boissonnet désormais plus ouvert au public, se voit accueillir de **nouvelles activités** au fil des **sentiers de promenade**, dont les contours organiques dessinent **plusieurs îlots** au sein d'un **large gazon fleuri**.
La **cour intérieure** du bâtiment propose une double **belle ornementale** en son cœur, accueillant quelques arbres ainsi que des **massifs mixant couleurs et parfums** au fil des saisons. Ces **petites collines** forment un pivot autour duquel s'étend une **plage de stabilisé dur** disponible pour y installer des **terrasses privatives** à la belle saison.
Les **îlots en pied de façade** proposent des **petits massifs arbustifs**, maintenant une distance respectueuse de l'intimité des **résidents**.
L'**alternance** entre des **plantations ornementales** d'hortensias (en réponse aux rhododendrons existants) et des **groupes d'arbustes à petits fruits** (myrtille, sureau et groseille) amenant une **note de gourmandise** propre aux balades de la belle saison.
Le **cœur du parc** se voit **réservé** aux **diverses activités de loisirs** et prennent la forme d'**espaces ouverts** à l'**ombre des arbres majeurs**. Les **activités proposées** sont réservées aux **résidents**, à l'instar du **jardin thérapeutique**, tout en restant ouvertes à un **public plus large**, comme le **terrain de pétanque** ou le **kiosque** non loin de la **fontaine centrale**.

APPORTER DE L'OMBRE

Profitant de la proximité du Flon et du Bois de Sauvabelin, une attention particulière est apportée au **soin du patrimoine arboré** du site. La **grande majorité des arbres existants est conservée**, afin que chacun puisse profiter de leur port généreux ainsi que de leur **ombrage bienvenu à la belle saison**. La **ceinture périphérique** du parc voit les sujets existants accompagnés de **nouvelles plantations**, notamment à l'interface Sud, pour former un **cordon arboré** suivant les chemins menant au bois de Sauvabelin.

Ces nouvelles plantations peuvent inclure des **essences fruitières** telles que des noyers, cerisiers et pommiers, dont les **résidents et visiteurs** pourront profiter au même titre que la **petite faune et les oiseaux**.

INFILTRER ET RAFRAÎCHIR

La **présence de l'eau**, bénéfique tant aux résidents et visiteurs qu'à la végétation locale, trouve son sens au travers des aménagements. Un rôle important est accordé à l'**infiltration des eaux pluviales**, via la **pleine terre** dont le site bénéficie, en privilégiant majoritairement des **revêtements perméables**.

La **gestion des eaux pluviales à ciel ouvert** est répartie entre deux pièces d'eau en périphérie du site : en pointe nord-ouest, un **jardin d'eau** accompagné de végétation hydrophile forme une **source de fraîcheur**, ainsi qu'une potentielle **zone de refuge pour la petite faune** (insectes et batraciens). Ce plan d'eau peut être **alimenté directement** par les eaux récoltées en toiture du bâtiment, tandis qu'un **trop-plein** permet d'évacuer les **volumes excédentaires** du jardin d'eau en direction des **réseaux EC**.

En interface sud, la **bande herbeuse** au pied du talus arboré accueille une **noue paysagère**, apte à **retenir et infiltrer une partie des eaux pluviales** en provenance du site, au bénéfice direct du **cordon périphérique**.

COHABITER AVEC SAUVABELIN

Du fait de sa **situation privilégiée** à proximité de la **forêt de Sauvabelin**, le **potentiel environnemental** du site fait l'objet d'un soin particulier afin de permettre à la **petite faune locale** d'y trouver des **zones refuges** adaptées. La connexion au **maillage vert régional** apporte en effet de nombreuses **ressources et opportunités à la biodiversité**.

Le choix en faveur de pelouses fleuries recouvrant l'**ensemble des surfaces enherbées** du site participe de ces enjeux, en offrant un **entretien plus extensif** du parc. A fortiori, les surfaces au **pied du cordon boisé** peuvent être laissées en **prairie fleurie**, améliorant davantage la **biodiversité locale** et offrant des ressources bienvenues à la petite faune.

Une **végétation extensive** est également installée sur les **toitures inaccessibles** du bâtiment, offrant un **refuge privilégié pour les oiseaux et insectes**. Cette installation offre également des bénéfices à la **climatisation** et à l'**isolation du bâtiment**, ainsi qu'une **surface de rétention** supplémentaire pour la gestion des eaux.

Enfin, les **nouvelles plantations** du parc sont définies en tenant compte des **évolutions climatiques** à venir en sélectionnant un **mélange d'espèces indigènes et climat-adaptées**. Cette **diversité végétale** permet de garantir une meilleure croissance des futurs arbres majeurs, améliorant d'autant la **durabilité des aménagements paysagers**.

Organigramme de fonctionnement

- Espaces privés et semi-privatifs
- Espaces collectifs
- Espaces professionnels et locaux techniques
- CAT
- Cabinets de groupe (hors DAEMS)

Plan étage 3 1/1000

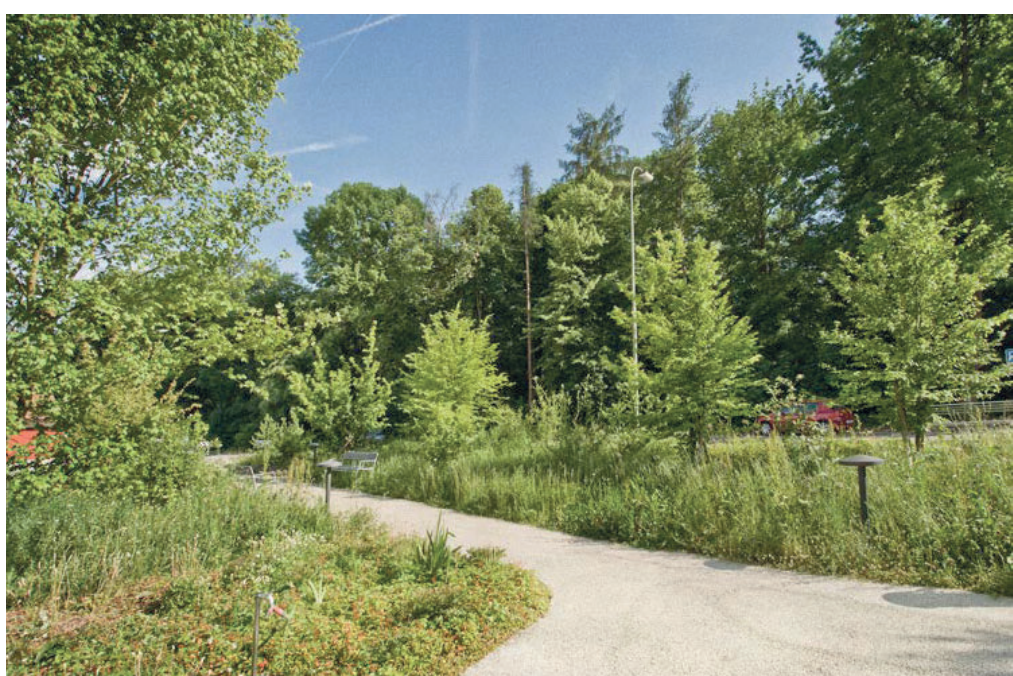
Plan sous-sol 1/1000

Plan rez-inférieur 1/1000

Plan rez-supérieur 1/1000

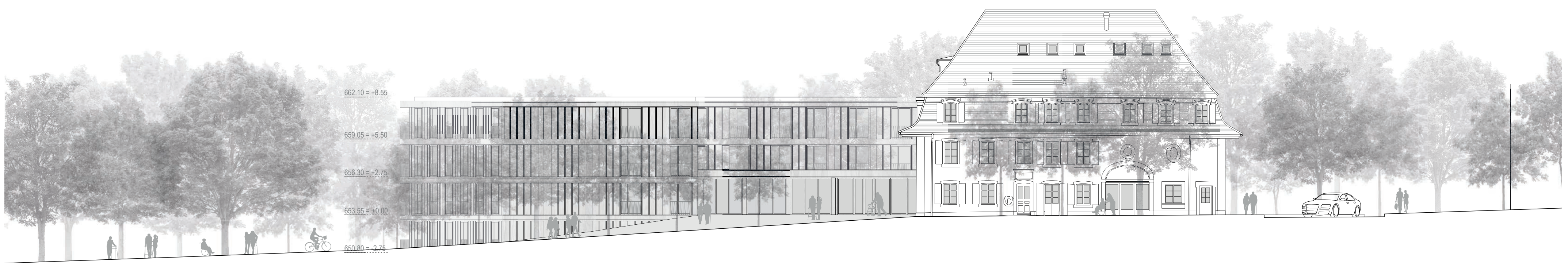
Plan étage 1 1/1000

Plan étage 2 1/1000

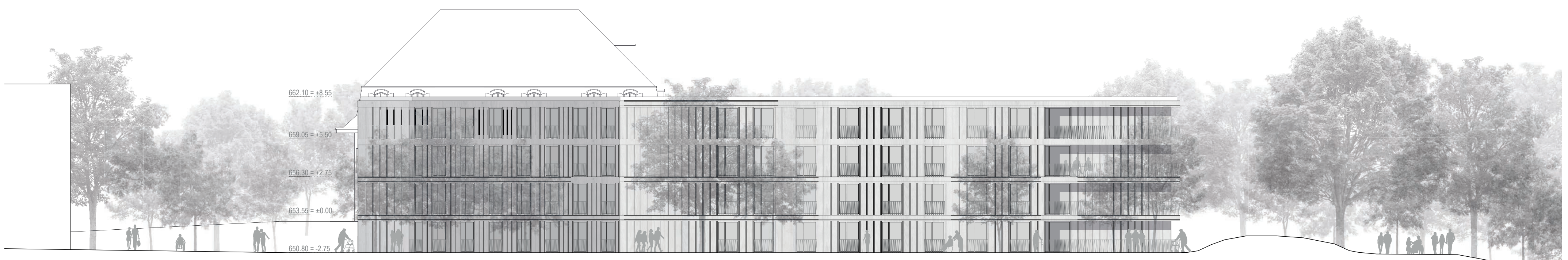




Plan rez-supérieur 1/200



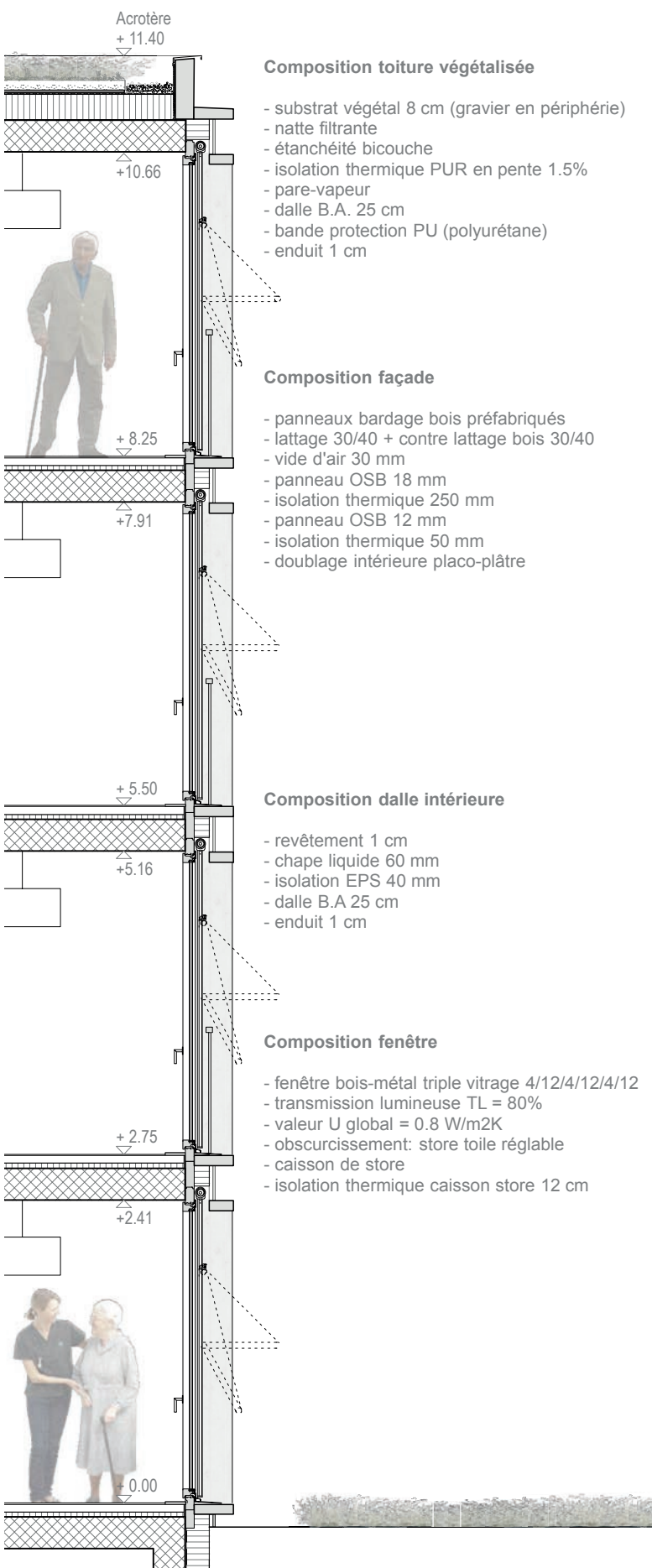
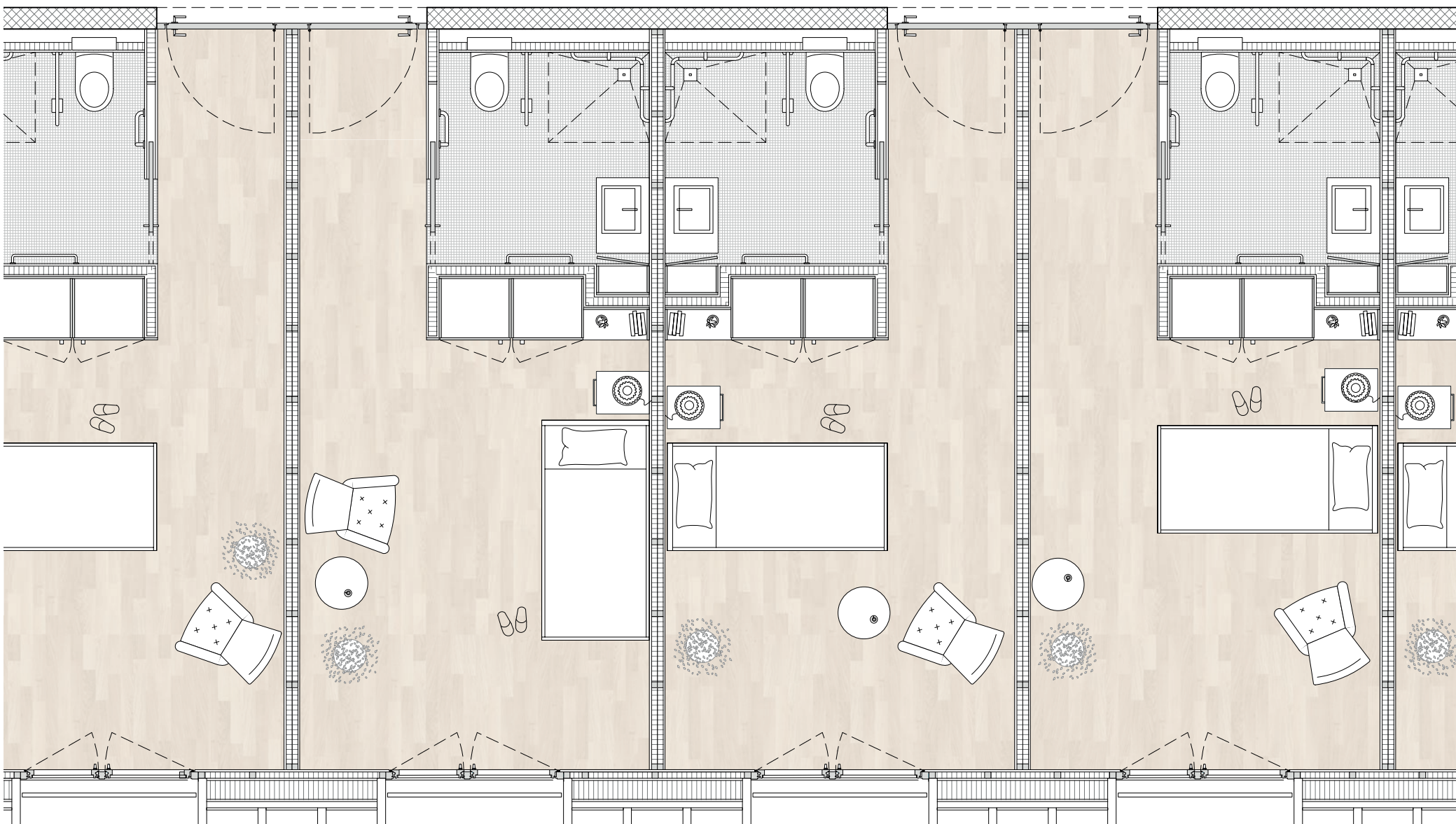
Façade est 1/200



Façade ouest 1/200



Plan étage 2 1/200



ARCHITECTURE ET REEMPLOI

S'inscrivant dans une démarche de réemploi des substances existantes, une partie des bâtiments existants et leur sous-sol sont conservés pour limiter l'extraction de matière première nécessaire aux nouvelles constructions et l'enfouissement des déchets issus des démolitions. Cette manière de faire permettrait de limiter l'énergie grise et les transports liés au frais de démolition, en valorisant les matières existantes, dans une démarche liée à l'économie circulaire et la réutilisation de l'énergie grise nécessaire au processus de fabrication, au transport et à la mise en œuvre des éléments de construction existant, tout en sauvegardant les matières premières qui les constituent.

MATERIALITE

Les façades des parties nouvelles et anciennes sont en éléments de bois préfabriqués, permettant un montage rapide en phase de chantier. Elles permettent de donner de l'unité à l'ensemble des bâtiments, tout en résolvant les questions liées à la mise au normes énergétiques de l'enveloppe. L'optimisation de l'épaisseur des planchers en béton et des couches de revêtement (isolation+chapes) permet d'assurer les hauteurs sous plafond demandées dans le programme. La recherche d'une ambiance domestique des espaces favorisera l'impression d'être "comme à la maison", en évitant ce qui pourrait rappeler une ambiance de type hospitalier.

PHASAGE DES TRAVAUX

